

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE****Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec le département de la Charente-Maritime, une convention pour la mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fond de plan très grande échelle et de mise à jour partielle du MNT 2021, dans le cadre du SIG. Sur un montant total de 721 800€ TTC, le montant à charge de la CDCHS serait de 5 000€.

Fait à Jonzac,

Le **21 OCT. 2024**Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex